

PAPEARI – JARDIN BOTANIQUE

## « VARUA SOLO SURVIVOR »

**Le dimanche 07 Décembre 2025**

Organisé par le club **VARUA SWIMRUN**

<https://www.facebook.com/varuasmwimrun>

REGLEMENT DE COURSE V.1.0 -23/09/2025



La course « VARUA SOLO SURVIVOR » est non seulement un défi sportif unique, mais aussi un évènement solidaire. En 2025, une partie des fonds sera reversée à « l'Association des Prémas de Polynésie ».

### Chapitre 1 – Organisation

- L'épreuve **VARUA SOLO SURVIVOR** est organisée par le club **Varua Swimrun**
- Lieu : **Papeari – Jardin Botanique**
- Date : **Dimanche 07 Décembre 2025**
- Concept : épreuve de type **Swimrun Infinity**, une course individuelle à élimination. Ce concept se définit par un enchaînement de tours chronométrés, avec un temps limité à chaque série, et une élimination progressive selon la performance ou la fatigue.

### Chapitre 2 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI. Les participants s'engagent à respecter cette réglementation et les arbitres sous peine de disqualification.

<https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-F.T.TRI-2023.pdf?x47992>

### Chapitre 3 – Conditions de participation

- La course est **réservée aux athlètes entraînés**, présentant une bonne condition physique.
- La participation est ouverte aux personnes **âgées de 18 ans et plus** (nés avant le 31/12/2007).
- **Licence FTTRI** obligatoire (annuelle ou licence journalière)
- Pour les non licenciés : présentation d'un certificat médical de non contre-indication au swimrun en compétition, daté de moins d'un an.
- Les inscriptions sont individuelles et limitées à **200 participants maximum**.

### Chapitre 4 – Déroulement de l'épreuve

La course « **VARUA SOLO SURVIVOR** » est une épreuve inspirée du format **SWIMRUN INFINITY**, adaptée pour mettre en valeur l'endurance, la récupération et la stratégie de course. L'épreuve se déroule sur un parcours de **45 minutes** (en moyenne par tour de 3,65 km).

**1- Parcours et durée :**

- Un **premier départ groupé** est donné à **9h00** pour l'ensemble des participants ayant émargés.
- L'épreuve se compose de **10 tours successifs**, répartis de la manière suivante :
  - 2 tours à réaliser en **50 minutes maximum**
  - 2 tours à réaliser en **45 minutes maximum**
  - 2 tours à réaliser en **40 minutes maximum**
  - 2 tours à réaliser en **35 minutes maximum**
  - 2 tours à réaliser en **30 minutes maximum**

Chaque coureur doit terminer chaque tour dans le temps imparti pour être autorisé à poursuivre.

- Tout participant n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans ce délai est éliminé, sa **puce lui est retirée**.
- Les concurrents évoluent à **leur propre rythme**, mais doivent impérativement respecter les **barrières horaires (Cut-Off)** fixées par l'organisation.
- **Toute boucle non terminée avant le Cut-Off entraîne l'arrêt immédiat de la course pour le participant concerné.** Celui-ci sera éliminé et son classement sera établi sur le nombre de boucles complètes validées au moment du Cut-Off.
- La durée maximale de la course est fixée à **7 heures**.

**2- Émargement :**

L'émargement des participants sera ouvert de **07H00 à 08H00** sur le site de la course.

Chaque athlète devra se présenter personnellement pour :

- **Signer la feuille d'émargement**
- **Récupérer sa puce de chronométrage**
- **Se voir attribuer et inscrire son numéro de course**

**L'émargement est obligatoire** pour être autorisé à prendre le départ. Tout athlète n'ayant pas émargé dans le délai imparti ne pourra pas participer à la course et sera déclaré **forfait**.

**Aucun émargement ne sera possible après 08h00.**

**3- Départs successifs :**

Un départ est **donné après chaque Cut-off**.

**4- Gestion du repos :**

Les athlètes qui terminent leur tour **avant le Cut-off** bénéficient du temps restant comme période de **repos**. (Exemple : si un athlète termine un parcours prévu en 50 minutes en seulement 30 minutes, il lui reste alors 20 minutes pour récupérer avant le prochain départ)

Les athlètes qui franchissent la ligne d'arrivée au terme exacte du **Cut-off** doivent repartir immédiatement pour le tour suivant, sans récupération.

**5- Fin de course :**

La course prend automatiquement fin à l'issue des 10 tours maximum prévus.

Si aucun athlète n'atteint les 10 tours, la compétition se termine dès que le dernier athlète encore en lice achève son dernier tour validé (ou Cut-Off s'il ne peut pas repartir).

Si un athlète n'a pas terminé sa boucle au moment du Cut-off final, cette boucle n'est pas comptabilisée, et il est classé sur son nombre de tours précédemment validés.

Un tour entamé mais non terminé au moment de l'arrêt de la course ne sera pas comptabilisé. Le classement final est établi en fonction du nombre total de tours complets validés puis par le temps cumulé le plus court.

**6- Obligations des participants :**

- Les participants doivent émarger avant le départ de la course.
- Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité imposée par l'organisation.
- Toute attitude anti-sportive, tricherie ou non-respect du règlement pourra entraîner une disqualification.

**7- Principe de la compétition :**

La victoire reste possible pour tout athlète tant qu'il est encore en course.

Au fur et à mesure de la course, le **temps imparti diminue**, rendant chaque tour plus exigeant physiquement et mentalement. La **fatigue accumulée** mettra à l'épreuve l'endurance, la gestion de l'effort et la capacité de récupération des participants.

Le classement final est établi sur la base du temps cumulé sur l'ensemble des tours effectués. Seuls les athlètes capables de terminer leur tour dans le temps imparti poursuivent la course. L'épreuve se poursuit ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul concurrent en course.

Fidèle à son slogan « **ONLY ONE WILL FINISH** », l'épreuve sacre **un unique vainqueur** : le dernier à résister à l'élimination horaire.

**Chapitre 5 – Inscriptions et frais**

Les inscriptions se font exclusivement depuis le site internet de la Fédération Tahitienne de Triathlon : [www.tahititriathlon.pf](http://www.tahititriathlon.pf)

Chaque athlète doit remplir son formulaire d'inscription et déposer les justificatifs nécessaires à la validation de son dossier. Une fois le dossier complet, le paiement doit être effectué par carte bancaire uniquement.

La date limite d'inscription est fixée au **Mercredi 03 Décembre 2025 à 10h00** (heure de Tahiti) sauf si les quotas sont atteints avant.

Remboursement à 100% sous justificatif écrit et envoyé à la FTTRI par une personne compétente, au plus tard 72H avant la compétition.

La demande d'annulation doit être envoyée à l'adresse suivante : [fedetahititriathlon@gmail.com](mailto:fedetahititriathlon@gmail.com)

| Description                 | Date                          |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Ouverture des inscriptions  | 08 octobre 2025               |
| 1 <sup>ère</sup> majoration | 1 <sup>er</sup> Novembre 2025 |
| 2 <sup>ème</sup> majoration | 1 <sup>er</sup> Décembre 2025 |
| Clôture des inscriptions    | 3 Décembre 2025               |

| Course                 | Tarif du<br>08/10/25 au<br>31/10/25 | Tarif du<br>01/11/25 au<br>30/11/25 | Tarif du<br>01/12/25 au<br>03/12/25 | Jour de la<br>compétition |
|------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| VARUA SOLO<br>SURVIVOR | 6500 xpf/<br>personne               | 8500 xpf /<br>personne              | 10 500 xpf /<br>personne            | Pas<br>d'engagement       |

Le premier tarif réel d'inscription est de 6500 XPF pour les licenciés(e)s (dont **500 XPF** seront reversés à l'association « **Les Prémas de Polynésie** ») et 2000 XPF de plus pour les non licencié(e)s (somme correspondant à l'assurance journalière pour couvrir l'athlète sans licence en cas d'accident).

Pour les non-licencié(e)s, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « non contre-indication à la pratique de la Swimrun en compétition ». La durée de validité du certificat est de 1 an à compter de la date où il a été établi. Le certificat médical doit être daté de moins d'1 an le jour de la course.

**Une partie des fonds récoltés lors des inscriptions sera reversée à l'association des Prémas de Polynésie, afin de soutenir ses actions en faveur des enfants et familles concernés.**

#### **Chapitre 6 – Cession du dossard**

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

#### **Chapitre 7 – Remise du dossard/marquage**

Pour la course « VARUA SOLO SURVIVOR » sise Papeari - Jardin Botanique, un marquage au feutre sur les bras et les jambes fera office de dossard. Le participant doit être présent au moment du marquage pour valider leur émargement. Le retrait du matériel se fera sur place, au moment du marquage, afin de s'assurer que chaque participant est prêt et correctement identifié avant le départ.

Le retrait du dossard est possible uniquement si le dossier d'inscription en ligne est complet et validé. Le jour de la course, toute inscription non réglée ou présentant un document manquant ou invalide (ex. certificat médical) sera automatiquement annulée. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

## Chapitre 8 – Parcours

Total d'une boucle : 3,65km

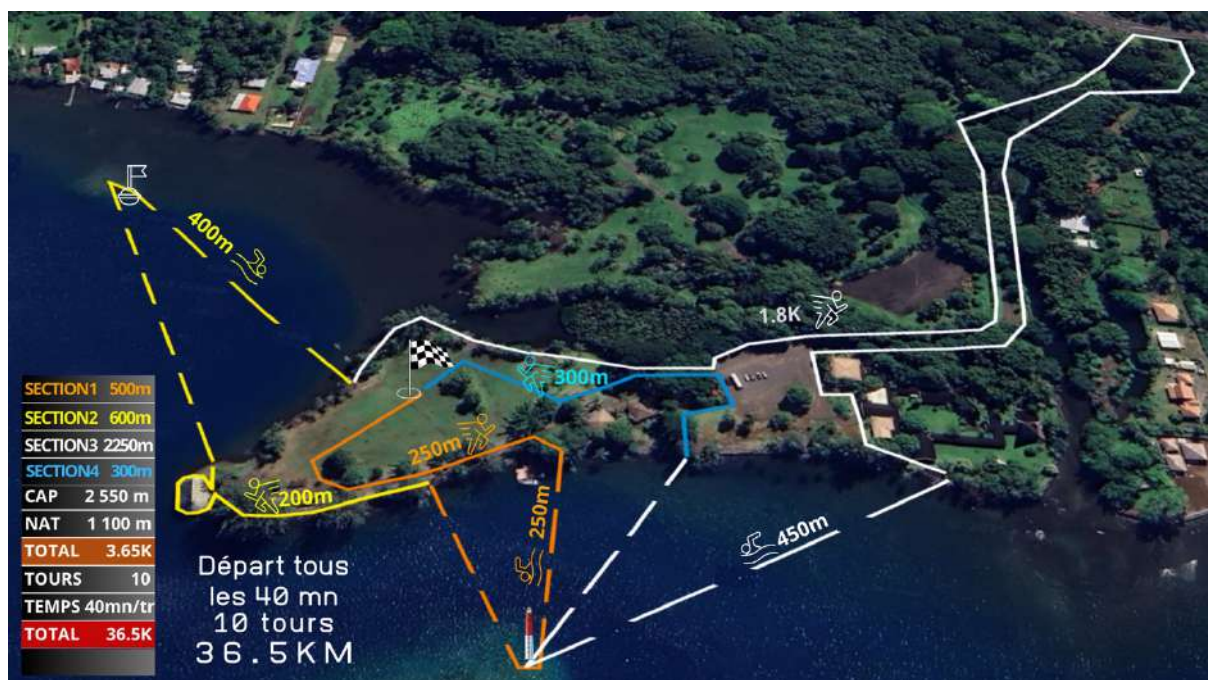
Totaux : Natation : 1100 m, Course à pied : 2550 m

Nombre de tour :10

Temps estimé par tour : 40 min

|                                                              |                                                              |                                                               |                                         |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Section 1 :</b><br><b>CAP – 250m</b><br><b>NAT – 250m</b> | <b>Section 2 :</b><br><b>CAP – 200m</b><br><b>NAT – 400m</b> | <b>Section 3 :</b><br><b>CAP – 1800m</b><br><b>NAT – 450m</b> | <b>Section 4 :</b><br><b>CAP – 300m</b> |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment. Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (Cut-Off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.



## Chapitre 9 – Barrières horaires (Cut-Off)

Afin d'assurer la sécurité des participants et le bon fonctionnement de la course, un Cut-off horaire est établi tout au long de la course. Tout concurrent n'ayant pas atteint la ligne d'arrivée avant l'heure limite indiquée sera arrêté (avec récupération de la puce) et déclaré hors course. L'organisation se réserve le droit de supprimer ou d'ajuster le Cut-off en fonction des conditions météo, de la sécurité des participants ou de tout événement imprévu sur le parcours.

## **Chapitre 10– Disqualification et abandon**

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon.

## **Chapitre 11– Respect du parcours**

Prendre un raccourci et/ou couper un sentier ou une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Chaque concurrent est tenu de rester sur les sentiers désignés, qui sont marqués et/ou précisés comme parcours officiel. Il incombe aux participants de connaître le parcours. L'absence de marquage sur une section du parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des points de contrôle sont placés le long du parcours afin de s'assurer du respect de celui-ci par tous les concurrents.

Tous les participants doivent passer tous les points de contrôle et franchir la ligne d'arrivée pour que leur performance soit validée. Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude **antisportive**, constatée par le Directeur de course ou les arbitres, entraînera la **disqualification immédiate**.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être signalé impérativement à un membre de l'organisation (contrôle humain, équipe médicale ou ravitaillement). Tout athlète ayant abandonné ou déclaré hors course doit remettre sa puce aux organisateurs afin d'être retiré du classement final.

Tout participant coupant une bouée ou ne respectant pas le parcours devra revenir en arrière et compléter le parcours conformément aux règles. Si le participant refuse ou ne peut pas se conformer à cette règle, la disqualification sera prononcée.

## **Chapitre 12 – Dépassement**

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les athlètes plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassant dès que possible. Dans l'éventualité où deux athlètes essaient de prendre la tête, les athlètes n'ont pas à céder leur position à l'autre coureur. Toutefois, un athlète ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre athlète.

## **Chapitre 13 – Ravitaillement**

Un unique point de ravitaillement est déployé à l'arrivée.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).

Un unique point de ravitaillement est installé après l'arche d'arrivée (réservé uniquement aux participants).

## **Chapitre 14 – Zone de propreté**

Des zones de propreté ou drop zone seront installées au niveau du ravitaillement. A cet effet des poubelles seront positionnées dans cette zone. Les athlètes devront jetés eux-mêmes leurs détritux dans ces poubelles.

Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritux sur le parcours seront disqualifiés. La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par Varua Swimrun.

## **Chapitre 15 – Matériel**

Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité de la course. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si un athlète ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, il sera disqualifié. Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque participant.

### **Matériel autorisé / conseillé :**

- Tri-fonction ou maillot de bain avec un T-shirt ou débardeur.
- Plaquettes de main pour la natation
- Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40X30X20cm (type pool buoy)
- Lunettes de natation
- Des gels / barres / flasques : tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique pool buoy lors de la natation.

### **Matériel interdit :**

Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, un dispositif de liaison (type longe de traction), flotteur dépassant les dimensions de 40X30X20cm sont interdits.

## **Chapitre 16 –Tenues**

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'évènement et confirmée le jour de l'évènement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent. Le port d'une sur tenue aidant à la flottaison est interdit. Il est interdit également de concourir **torse nu sur toute la durée de la course**. Seul le port d'un tri-fonction ou d'un maillot de bain avec un T-Shirt est autorisé. Les tenues ne doivent pas masquer le numéro au feutre sur les bras et les jambes.

## **Chapitre 17 –Cas des abandons**

En cas d'abandon, le concurrent est automatiquement mis hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

## **Chapitre 18 – Comité de courses**

Il se compose du directeur de course, du président de l'association Varua Swimrun ou de son représentant, de l'arbitre principal, l'arbitre assesseur concerné par la réclamation et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. En cas de réclamations, l'examen du dossier est conduit par l'arbitre principal, assisté du ou des arbitres qui ont constaté, observé et sanctionné les faits.

Les arbitres officiels désignés par la Fédération sont responsables du bon déroulement de l'épreuve et de l'application du règlement. Ils peuvent être assistés par des assesseurs, dont le rôle est de soutenir l'arbitrage (observation, signalement des infractions, aide logistique). Les décisions finales appartiennent exclusivement aux arbitres principaux.

## **Chapitre 19 – Sécurité / assistance**

En cas de besoin / aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours. L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur la route et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course, ont tous pouvoirs pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas l'athlète est mis hors course.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

## **Chapitre 20 – Pénalités**

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Absence d'un équipement obligatoire durant la course => Disqualification
- Non-respect du parcours => Disqualification
- Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif => Disqualification
- Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve => Disqualification
- Assistance technique extérieure => Disqualification
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut-Off) => mise hors course
- Abandon matériel ou déchets (gels, barres...) => Disqualification

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

### **Chapitre 21 – Droit à l'image**

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limites de temps. Dans le cas contraire, le participant doit en informer par écrit l'organisation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 Avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suspension des informations vous concernant
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à [varuaswimrun@gmail.com](mailto:varuaswimrun@gmail.com)

### **Chapitre 22 – Propriété - copyright**

Les caractéristiques de la course, le parcours, le ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle de Varua Swimrun. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

### **Chapitre 23 – Responsabilité**

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

L'organisateur s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et du public, conformément à son **obligation de moyens renforcée**. Cependant :

- Aucun espace sécurisé ne sera prévu pour le dépôt des objets de valeur. L'organisateur se dégage donc de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'un **évènement imprévisible et irrésistible** (aléa), indépendant de sa volonté, et ne pouvant être anticipé ou évité malgré toutes les mesures de prévention mises en place.

En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

## **Chapitre 24 – Récompenses**

### **PODIUM DE LA COURSE**

**Seront récompensés sur le podium :**

**Par catégorie :**

- Les 3 premiers athlètes hommes du classement général
- Les 3 premières athlètes femmes du classement général

**Le titre honorifique : « ULTIME SURVIVOR » :**

Ce titre de « **ULTIME SURVIVOR** » est un trophée honorifique, distinct du podium général. L'Ultime Survivor remportera le **totem de la VARUA SOLO SURVIVOR**, symbole de performance absolue. Ce totem sera **remis en jeu à chaque édition de la course et transmis au nouvel Ultime Survivor**.

Il est attribué dans chaque catégorie (Hommes et femmes) uniquement si les deux conditions sont réunies :

- L'athlète réalise le **meilleur temps cumulé** sur l'ensemble de la course (10 tours).
- L'athlète termine **premier lors de la dernière manche de rapidité**.

- 1- **Un seul athlète réunit les 2 conditions**, il/elle est proclamé(e) **Ultime Survivor** et reçoit le Totem.
- 2- **Si le meilleur temps cumulé n'est pas le vainqueur de la dernière manche**, aucun titre « Ultime Survivor » n'est décerné pour cette catégorie
- 3- **Égalité sur le temps cumulé** : si deux athlètes réalisent exactement le même temps total, le titre revient à celui/celle qui a remporté la dernière manche de rapidité.
- 4- **Égalité sur la dernière manche de rapidité** : si deux athlètes franchissent la ligne de la dernière manche en même temps, le titre revient à celui/celle qui possède le meilleur temps cumulé.
- 5- **Égalité parfaite (temps cumulé identique + arrivée simultanée à la dernière manche)**, le vainqueur sera désigné selon le critère du **plus grand nombre de tours effectués en tête**.
- 6- **Abandon ou disqualification du leader cumulé avant la dernière manche**, le titre ne peut être attribué, même si un autre athlète gagne la dernière manche.

**En participant, chaque athlète contribue également à une cause solidaire, puisque l'évènement soutient l'Association des Prémas de Polynésie**